



Nous avons lu...

La politique n'a pas de mémoire ?

Francine de La Gorce est permanente à ATD (Aide à toute détresse) Quart Monde. Dans un « point de vue » publié à la une d'*Ouest-France* du 27 décembre 2002, intitulé « La politique n'a pas de mémoire ? », elle réalise un parallèle entre l'évacuation d'un bidonville en 1967 à La Courneuve, par les forces de police, et la récente évacuation opérée à Choisy-le-Roi.

Il y a en effet, selon Francine de La Gorce, beaucoup de similitudes : « *Intervention musclée, mise à l'écart des associations, réaction faible ou approbation des citoyens proches (à l'exception remarquable des instituteurs qui accueillaient les enfants du bidonville dans leur école), dispersion des habitants, parfois séparation des couples, voire des familles* ».

« *Ce n'est pas en enfermant abusivement les « indésirables », ou en les jetant hors de nos frontières, commente la permanente d'ATD Quart Monde, que nous construisons la paix et la sécurité en France ou en Europe. Certes, il faut poursuivre les réseaux mafieux ou terroristes qui font leur profit en exploitant la misère de certains. La meilleure façon de les annihiler n'est-elle pas de trouver, pour chaque personne exploitée, dans son propre pays ou dans le nôtre, les moyens de vivre dignement et de se battre pour un avenir meilleur pour ses enfants ?* »

Francine de La Gorce rappelle que la loi d'orientation contre les exclusions (1998) a reconnu à tout être humain une égale dignité, un droit à la citoyenneté. « *Elle donne aussi à l'Etat, poursuit-elle, le devoir de faire accéder tout citoyen aux droits de tous. En transformant certaines catégories de pauvres en délinquants effectifs ou potentiels, on les fait sortir du droit. Restent alors la sanction, les secours, les passe-droits au cas par cas si l'on est recommandé (...)* ».

Et Francine de La Gorce de s'interroger : « *La loi d'orientation de 1998 n'oblige-t-elle pas plutôt le gouvernement à s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour leur offrir des chemins d'insertion durable (prévus par la loi) qui soient à leur portée ? (...) Y a-t-il Etat de droit si une partie de la population est constamment menacée d'être exclue du droit commun, si les lois votées par un gouvernement sont remises en question par le suivant, non pour être améliorées, mais par opportunisme électoral ?* »

« *Les pauvres n'ont pas de syndicat pour défendre leur « droits acquis ». Ils n'ont que la solidarité de leurs concitoyens. Ne restons pas les bras ballants devant nos postes de télé...* »



Actualités nationales

Et s'il fallait en supprimer une...

Selon un sondage Louis-Harris pour le mensuel *Le Journal des maires* (réalisé les 10 et 11 décembre 2002 par téléphone auprès de 1 000 personnes de 18 ans ou plus), les Français préféreraient voir disparaître les régions plutôt que les départements ou les communes. De fait, à la question « S'il fallait supprimer en France l'une des trois collectivités locales : commune, département ou région », 36 % de personnes répondent les

régions ; 29 % les départements et 18 % les communes ; 12 % répondent « aucune » et 5 % ne se prononcent pas.

Le sondage montre aussi que les maires restent les élus préférés des Français : 74 % en ont une image positive ; 21 % une image négative ; seulement 3 % ne le connaissent pas et 2 % ne se prononcent pas. Le maire l'emporte largement sur le député qui recueille

55 % d'opinions positives et 19 % d'opinions négatives (23 % ne le connaissent pas et 3 % ne se prononcent pas).

Le conseiller général est à peu près au même niveau que le député (55 % d'opinions positives ; 15 % d'opinions négatives ; 25 % ne le connaissent pas et 5 % ne se prononcent pas). Le sénateur est moins bien perçu : 37 % d'opinions favorables ; 15 % défavorables et une majorité (42 %) qui ne le connaît pas ; 6 % ne se prononcent pas...



A voir...

Tatie Danielle, vielle dame méchante ?

France 3 va rediffuser le film d'Etienne Chatiliez, *Tatie Danielle*, ce jeudi 23 janvier. Le CEAS utilise régulièrement ce film durant les formations d'aide à domicile pour apprendre à se méfier de ses jugements hâtifs et apprendre les valeurs de l'écoute active. Ce travail réalisé avec les aides à domicile a donné lieu à un document écrit que nous avons déjà publié dans la *Lettre du CEAS* n° 148 de septembre 2000. A tous ceux qui souhaiteraient disposer de ce document (parce qu'ils ne recevaient pas la *Lettre du CEAS* à l'époque ou qu'ils ne l'ont pas conservée), nous pouvons le transmettre par messagerie électronique sur simple demande.



Coup de chapeau !

L'initiative du gouverneur George Ryan

George Ryan a été élu gouverneur de l'Etat de l'Illinois, en 1998, sur un programme qui était favorable à la peine de mort. Mais son point de vue a évolué. En janvier 2000, il a décidé de suspendre toutes les exécutions. Il a chargé une commission d'enquêter sur les défauts du système judiciaire et de proposer des réformes. Le rapport, remis en avril 2002, a eu peu d'écho auprès des législateurs de l'Etat.

A 69 ans, son mandat se terminait le lundi 13 janvier 2003. Deux jours plus tôt, il a annoncé son intention de commuer les condamnations à mort de 167 personnes en détention à perpétuité, ce qui leur permettra au moins d'épuiser tous les recours d'appel. Quatre autres condamnés – dont l'innocence était prouvée mais non confirmée par un jugement – sont libres.

George Ryan a expliqué que le système judiciaire de l'Illinois est « inefficace, injuste, incapable de séparer innocents et coupables, et souvent raciste » (cf. *Ouest-*

France du 15 janvier 2003). Selon la constitution de l'Illinois, le pouvoir du gouverneur est souverain en matière de grâce et de clémence ; le successeur de Georges Ryan qualifie de « grande faute » la décision de son prédécesseur, mais vainement.

En fait, comme l'explique Nathalie de Senneville (*Ouest-France*), la question soulevée par le geste spectaculaire de George Ryan n'est pas : faut-il supprimer la peine de mort ? Mais bien : est-elle justement appliquée ? Et un groupe d'influence américain, combattant la peine de mort, de rappeler : « pour mauvais qu'il soit, le système de l'Illinois est meilleur que beaucoup d'autres » (*Le Monde* du 13 janvier 2003). La décision du gouverneur va-t-elle influencer les trente-sept autres Etats américains où la peine de mort est toujours en vigueur ?

En 2002, soixante-et-onze condamnés à mort ont été exécutés aux Etats-Unis... Depuis que la peine de mort a été rétablie en 1976, 820 hommes et femmes ont été exécutés sur décision de justice. Sur 195 pays dans le monde, 111 appartiennent au camp des abolitionnistes. C'est le cas de la quasi-totalité des pays européens, exception faite de la Russie (*Ouest-France* du 13 janvier 2003).



Nous avons reçu...

Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle des Pays de la Loire (DRTEFP), *Chiffres-clés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle* – données 2001 pour les Pays de la Loire et ses départements, édition 2002 (24 pages).

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), *France, portrait social* (coll. « Références »), édition 2002-2003, octobre 2002 (242 pages – prix : 12 €).

Les facteurs de réussite scolaire, les statistiques de la délinquance, les vacances des Français, l'offre locale d'équipements et de services, autant de thèmes que cet ouvrage analyse de façon claire et précise. Synthétique, il « dresse le bilan social de l'année 2001 et du premier semestre 2002, étudie les évolutions récentes et éclaire les mutations qui marquent la société française ».